



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 1 sur 19

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ANNEE 2022 (Fait en date du jeudi 02 mars 2023)

INTRODUCTION

À 19h35 Massimo Gili, Président de l'association, souhaite la bienvenue aux différentes personnalités présentes,

- ✓ M. Augustin Perez, Président de la Commission des Arbitres de l'Association Cantonale Genevoise de Football et représentant de cette même Association,
- ✓ M. Kevin Pinto, Président du Groupe des Arbitres Genevois (GAG), accompagné de M. Kevin Saccone
- ✓ M. Roger Waeger, membre du Tribunal Sportif
- ✓ M. Gilbert Isler, Membre d'Honneur,

Ainsi qu'aux représentants des clubs et vous prie d'excuser,

- ✕ M. Mauro Poggia, Président du Conseil d'État ainsi que l'ensemble du Conseil d'État,
- ✕ Mme Marie Barbey-Chappuis, Maire de la Ville de Genève, Présidente, en charge du Département de la sécurité et des sports, ainsi que l'ensemble du Conseil Administratif de la Ville de Genève,
- ✕ Mme Sybille Bonvin, Cheffe de Service du Service des Sports de la Ville de Genève,
- ✕ M. Patrick Eyer, Adjoint de Direction en charge du domaine « Centres Sportifs et Stades »,
- ✕ M. Pascal Chobaz, Président de l'Association Cantonale Genevoise de Football,
- ✕ M. Mario Rodriguez, Maire de la commune de Plan-les-Ouates, Mme Fabienne Monbaron et M. Xavier Magnin, conseiller administratif pour la même commune,
- ✕ M. Nicou Etemad, Responsable du Service des Sport de la ville de Plan-les-Ouates,
- ✕ M. Gian-Reto Agramunt, Maire de la commune de Vernier, MM Martin Staub & Mathias Buschbeck, conseillers administratifs pour la même commune,
- ✕ Mme Valérie Pillonel, Responsable du Service des Sports de la ville de Vernier,
- ✕ M. Bruno Da Silva, Maire de la commune de Thônex, MM Pascal Uehlinger et Marc Kilcher, conseillers administratifs pour la même commune,
- ✕ M. Michel Sauthier, Directeur du Centre Sportif de Sous-Moulin,
- ✕ M. Salima Moyard, Maire de la commune de Lancy, Mme Corinne Gachet et M. Damien Bonfanti, conseillers administratifs pour la même commune,
- ✕ Mme Sandra Portier, Maire de la commune du Grand-Saconnex, MM Laurent Jimaja et Michel Pomatto, conseillers administratifs pour la même commune,
- ✕ M. Frédéric Renevey, Président de l'Association Genevoise des Sports,
- ✕ M. Pierre Charvet, Président du Tribunal Sportif et M. Gabriel Mascia, membre de celui-ci
- ✕ M. Daniel Ochsner, Président d'Honneur
- ✕ M. Marcel Pittet, Membre d'Honneur,
- ✕ M. Giuseppe Francioso, société Foot Line, partenaire de la Sélection Genevoise de Football Corporatif,
- ✕ M. Davide Malgioglio, Président de la Ligue Romande de Football,
- ✕ M. Claude Détruche,
- ✕ M. Roberto Righetti

Retenus par d'autres obligations.





Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 2 sur 19

Le Président déclare ouverte la 97^{ème} Assemblée Générale de l'Association Genevoise de Football Corporatif.

Déroulement de l'Assemblée :

19h00 – 19h30 :	Signature de la feuille des présences
19h30 – 21h00 :	Assemblée Générale
21h00 – 21h30 :	Apéritif offert par l'Association Genevoise de Football Corporatif

Le Président rappelle aux clubs que les propositions pour l'Assemblée Générale doivent parvenir aux plus-tard 14 jours avant l'Assemblée Générale, les démissions, ainsi que toutes demandes portant sur l'année écoulée doivent arriver à l'AGFC avant la fin de l'année, faute de quoi, la prise en considération est reportée à l'année suivante.

Le Président remercie l'Aéroport de Genève et tout particulièrement M. Jean-René Longchamp, président du FC Aéroport pour la mise à disposition de la salle de presse permettant la tenue de l'Assemblée Générale 2022.

Le Président informe que si un club est intéressé à l'organisation de l'Assemblée Générale, celui-ci peut en faire part au comité de l'AGFC, tout au long de l'année afin de finaliser les modalités et l'organisation.

Le Président présente l'ensemble du comité et des membres qui travaillent tout au long de l'année pour la bonne marche de l'Association :

Le comité :	M. Massimo Gili	Président
	M. Roberto Zezza	Vice-président / Compétitions
	M. André Dumartheray	Administration / Licences
Mandataires externes :	Mme Sibilla Gili	Finances / Internet
	Mme Sophie Caboussat	Comptabilité
	M. Kazim Uysal	Affaires juridiques / Contentieux (démissionnaire)
	M. Marco Oliveira	Délégué aux arbitres (printemps 2022)
Sélection Genevoise :	M. Ahmed Darwish	Sélectionneur
	M. Sergio Nascimento	Sélectionneur adjoint
Le tribunal sportif :	M. Pierre Charvet	Président
	M. Gabriel Mascia	Membre
	M. Roger Waeger	Membre

Le Président remercie l'ensemble du comité et ses membres, pour son engagement et la qualité du travail accompli durant la saison 2022.





ORDRE DU JOUR

Le Président informe qu'à la suite d'une proposition du comité mais également de clubs, et concernant le point 11 « **Élection du Président et des membres du comité** », l'ordre du jour est modifié. Il est le suivant :

1. Appel | Contrôle des signatures sur les feuilles de présences
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
4. Rapport du Président
5. Rapport des Finances
6. Rapport des vérificateurs des comptes
7. Rapport du Tribunal Sportif
8. Rapport de la Commission Technique
9. Adoption des rapports et décharge au Comité sortant
10. Admission, démissions et exclusions
11. Propositions des Clubs ([anciennement point 13](#))
12. Propositions du Comité, partie 1 ([anciennement point 12](#))
13. Élection du président et des membres du comité, des Vérificateurs des comptes, du Président du Tribunal Sportif et de ses membres ([anciennement point 11](#))
14. Propositions du Comité partie 2 ([anciennement point 12](#))
15. Divers

1) APPEL

Équipes convoqués	81
Clubs ayant le droit de vote :	78
Clubs ayant le droit de vote :	71
Clubs représentés ayant le droit de vote :	39
Clubs non représentés :	32
Majorité en cas de votation :	20

Le Président rappelle ci-dessous, les modalités de votation telle que sont fixées par les Statuts de l'Association :

En règle générale, les décisions sont prises à la majorité des votants. En cas d'égalité, la voix du Président détermine le résultat. Sur la demande d'un club, le vote a lieu à bulletin secret.

Les décisions relatives à l'admission, la démission ou l'exclusion d'un club, notamment doivent réunir les voix des deux tiers des votants. La compétence du service contentieux reste réservée. Ces décisions peuvent être prises à l'appel nominal ou, à la demande du Comité ou d'un club, à bulletin secret. (art. 25 des Statuts)



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 4 sur 19

Aucun quorum (nombre minimal de votants pour qu'un vote soit considéré comme valide) n'est exigé par les Statuts. En application des statuts, la **majorité absolue** (50% +1 voix) des votants (39 Clubs représentés ayant le droit de vote) est fixée à 20 et la majorité des deux tiers est fixée à 26.

Le Comité, par la voix de son président, rappelle qu'en vertu de l'art. 22 des Statuts, « Chaque club en règle avec ses obligations financières à droit à une voix ». Par conséquent, il est rappelé aux délégués qu'un club n'a droit qu'à une seule voix indépendamment du nombre d'équipes qu'il inscrit.

2) DESIGNATION DES SCRUTEURS

Les clubs suivants sont nommés scrutateurs pour l'Assemblée Générale 2022, soit le FC FLORIMONT et le FC GIFC

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2021

Le procès-verbal portant sur l'exercice 2021 est disponible sur le site www.agfc.ch

Les clubs avaient la possibilité de nous faire parvenir d'éventuelles remarques écrites au sujet de celui-ci.

Aucune remarque ne nous est parvenue.

Il est proposé de renoncer à la lecture du PV portant sur l'exercice 2021.

Aucuns clubs, aucuns membres ne demande la lecture du PV 2021.

Le Président soumet au vote de l'assemblée des délégués l'acceptation du PV 2021.

Pour :38

Contre : 0

Abstentions : 1

Le PV est accepté avec **38** voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

Le PV de l'AG 2022 sera mis à disposition des clubs sur le site Internet de l'Association www.agfc.ch et je vous rappelle qu'il ne sera envoyé que sur demande.

Il sera soumis au vote lors de la prochaine Assemblée Générale.

4) RAPPORT DU PRESIDENT

- a) Déroulement des championnats, de la coupe genevoise corporative, de la super coupe et du Challenge AGFC
- b) Les finances
- c) La sélection
- d) Les terrains
- e) Les travaux du comité
- f) Divers

Avant de commencer mon rapport, sachez que pour moi, 2023 est une année spéciale, particulière ; 31 au comité de l'AGFC et 30 ans de Présidence. Que de fierté que de représenté cette très belle Association.



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 5 sur 19

A) DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS, DE LA COUPE GENEVOISE CORPORATIVE, DE LA SUPER COUPE & DU CHALLENGE AGFC

LES CHAMPIONNATS

Après deux saisons difficiles, 2020 et 2021, les championnats 2022 ont pu se dérouler dans leurs intégralités. Il se sont déroulés à notre satisfaction et sans faits marquants.

Championnat à 11

Les conditions météorologiques nous ont été favorables. Nous n'avons pas compté de matches renvoyés et ce pour la troisième année consécutive, mais nous devons regretter les 14 matches forfaits.

Si personne n'a bien entendu d'influence sur la météo, on constate que de plus en plus d'équipes font le nécessaire pour rejouer les matches, et comme vous le savez, ceci est important pour la bonne marche et l'équité d'une saison régulière.

Bravo et merci à vous.

Ainsi, nous espérons que pour le championnat 2023, non seulement la météo reste clémente et donc que le nombre de rencontres devant être renvoyées reste faible, voire nul, mais surtout que vous, clubs et équipes, fassiez le maximum pour que les forfaits ne deviennent que chose rarissime.

Pour les clubs n'ayant pas encore l'habitude, nous vous informons également que le comité se réserve le droit de refixer les matches revêtant une importance pour la montée ou la relégation, avec la présence obligatoire des 2 clubs.

Si l'un des deux clubs devait ne pas se présenter, le match sera déclaré forfait, 4 points pour l'équipe présente et 0 point pour l'équipe absente.

Le championnat 2022 s'est terminé avec les demi-finales, le mardi 21 juin et mercredi 22 juin et les finales, le samedi 25 juin 2022. Les matches ont eu lieu sur les installations du centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates.

Je tenais à remercier les instances politiques et footballistiques de la commune de Plan-les-Ouates, qui nous a permis d'assister à ces très belles rencontres disputées de hautes luttres par les clubs finalistes.

Cette année, les demi-finales ligue A ont vu s'opposer le FC RICHEMONT INTL SA vainqueur du FC GIVAUDAN sur le score de 3 à 2, alors que dans l'autre demi-finale, le FC BARREAU DE GENEVE s'est imposé face au FC MSC sur le score de 2 à 1 ce qui nous a valu une finale, opposant

La finale ligue A a opposé le FC BARREAU DE GENEVE au FC RICHEMONT INTL SA, le FC BARREAU DE GENEVE vainqueur sur le score de 4 à 2.

Je tenais à souligner que le match, comme très souvent, a été joué par deux très belles équipes, dans un très bon état d'esprit et qui une fois de plus il a tenu toutes ses promesses.

Félicitation au FC BARREAU DE GENEVE pour son titre de champion de ligue A.

On peut aussi féliciter le FC HUG II qui a remporté le championnat de ligue B, en battant en finale le FC ROLEX I sur le score de 2 à 1. Ces deux clubs joueront le prochain championnat en ligue A.

En match de barrage pour la montée / relégation ligues A / B, se sont opposés les équipes du FC PROCTER & GAMBLE (ligue A) et du FC CERN (ligue B). Le match a vu la victoire du FC PROCTER & GAMBLE sur le score de 4 à 2 après prolongation et pénaltys. Le score à la fin du match était de 1 partout. Ce dernier se maintient et jouera en Ligue A lors du championnat 2023.

Le FC EGM a lui obtenu le titre de champion de ligue C aux dépens du FC UNIGESTION sur le score de 3 à 2. Ces deux clubs joueront le prochain championnat en ligue B.



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 6 sur 19

En match de barrage pour la montée / relégation ligues B / C, se sont opposés les équipes du FC COLLEGE DU LEMAN (ligue B) et du FC CHAMP-DOLLON (ligue C). Le match a vu la victoire par forfait du FC CHAMP-DOLLON (3 – 0 forfait). Ce dernier jouera en Ligue B lors du championnat 2023.

Vous pouvez voir l'ensemble des résultats ci-dessous :

- **Champion ligue A** FC BARREAU DE GENEVE
- **Vice-champion ligue A** FC RICHEMONT INTL SA
- **Champion ligue B** FC HUG II
- **Champion ligue C** FC EGM
- **Bonne tenue ligue A** FC POLICE I
- **Bonne tenue ligue B** FC FLORIMONT
- **Bonne tenue ligue C** FC EGM
FC LGE
- **Meilleure attaque** FC HUG II (65 buts)
- **Meilleure défense** FC HUG II (5 buts)

Le prochain championnat aura lieu du **20 mars au 24 juin 2023**.

Le lieu des finales n'étant pas encore connu, nous ne manquerons pas de vous revenir dès l'information connue.

Je vous rappelle que toutes les informations concernant le calendrier du prochain championnat, seront disponibles sur notre site, www.agfc.ch, dès le 7 mars 2023.

Merci à tous les clubs pour la saison écoulée.

Championnat à 7

Le championnat a eu lieu du **05 septembre au 25 novembre 2022**, jours des finales qui ont eu lieu sur les installations du stade de Lancy-Florimont, du stade de Sous-Moulin et du stade de Vernier.

Celles-ci se sont déroulées sur 3 jours : lundi 21 novembre 2022 les barrages montées – descentes ligues A, B et C ainsi que les ½ finales de ligue A, le jeudi 24 novembre 2022 les finales toutes catégories et le vendredi 25 novembre 2022, les matches de finales de promotion-relégation ligues A/B et C/D.

Comme chaque année, je tenais à remercier les instances politiques et footballistiques des communes de Lancy, Thônex et Vernier, qui nous ont permis d'organiser et d'assister à ces très belles rencontres disputées de hautes luttes par les clubs finalistes.

Pour 2022, nous n'avons pas compté de matches renvoyés, mais nous devons regretter les 19 matches forfaits.

Cette année, les demi-finales ligue A ont vu s'opposer le FC MIGROS vainqueur du FC PROCTER & GAMBLE WHITE sur le score de 8 à 5, alors que dans l'autre demi-finale, le FC CERN s'est imposé face au FC PROCTER & GAMBLE BLUE sur le score de 4 à 1 ce qui nous a valu une finale, opposant le FC MIGROS au FC CERN et qui aura vu le FC CERN l'emporter sur le score de 8 à 3.

Je tenais à remercier les équipes finalistes qui nous ont permis d'assister à un très bon match, joué par deux très belles équipes, dans un très bon état d'esprit et qui une fois de plus, malgré le résultat, a tenu toutes ses promesses.



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 7 sur 19

La finale ligue A a opposé le FC MIGROS au FC CERN, le FC CERN vainqueur sur le score de 8 à 3. Félicitation au **FC CERN** pour son titre de champion de ligue A.

En match de barrage pour la montée / relégation ligues A / B, se sont opposés les équipes du FC DOUANE (ligue A) et du FC PWC (ligue B). Le match a vu la victoire du FC DOUANE sur le score de 3 à 2. Ce dernier se maintient et jouera en Ligue A lors du championnat 2023.

On peut aussi féliciter le **FC TOTSА** qui a remporté le championnat de ligue B, en battant en finale le FC SECHERON sur le score de 7 à 4. Ces deux clubs joueront le prochain championnat en ligue A.

Le **FC LGE** a lui obtenu le titre de champion de ligue C aux dépens du FC RALPH LAUREN sur le score de 5 à 3. Ces deux clubs joueront le prochain championnat en ligue B.

En match de barrage pour la montée / relégation ligues B / C, se sont opposés les équipes du FC VITOL (ligue B) et du FC IMPLENIA (ligue C). Le match a vu la victoire par forfait du FC IMPLENIA sur le score de 3 à 0. Ce dernier jouera en Ligue B lors du championnat 2023.

En ligue D, c'est le **FC TSC** qui a obtenu sa montée en ligue C, en remportant le titre de champion de ligue D aux dépens du FC GAG sur le score de 7 à 2.

Le prix de la meilleure défense a été décerné au **FC SECHERON** avec 13 buts encaissés, le titre de meilleure attaque est revenu au FC LGE avec 95 buts marqués et le prix de bonne tenue Ligue A au **FC PATEK PHILIPPE**.

Vous pouvez voir l'ensemble des résultats ci-dessous :

➤	Champion ligue A	FC CERN FOOTBALL CLUB	
➤	Vice-champion ligue A	FC MIGROS	
➤	Champion ligue B	FC TOTSА	
➤	Champion ligue C	FC LGE	
➤	Champion ligue D	FC TSC	
➤	Bonne tenue ligue A	FC PATEK PHILIPPE	
➤	Bonne tenue ligue B	FC FLORIMONT	
➤	Bonne tenue ligue C	FC POLICE I	
➤	Bonne tenue ligue D	FC GAG	
➤	Meilleure attaque	FC LGE	(95 buts)
➤	Meilleure défense	FC SECHERON	(13 buts)

Le prochain championnat aura lieu du **05 septembre au 24 novembre 2023**.

Le lieu des finales n'étant pas encore connu, nous ne manquerons pas de vous revenir dès l'information connue.

Celles-ci se dérouleront sur 3 jours : lundi 20 novembre 2023 les barrages montées – descentes ligues A, B et C ainsi que les ½ finales des ligues A, le jeudi 23 novembre 2023 les finales des ligues toutes catégories et le vendredi 24 novembre 2023, les matches de finales de promotion-relégation ligues A/B et C/D



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 8 sur 19

Et je terminerais pour le championnat 2022 avec quelques statistiques.

A titre de comparaison, il y a eu 1835 buts marqués pour 203 matches joués, demi-finales et finales comprises, soit une moyenne de 9.04 buts par match, en hausse / baisse par rapport à la saison 2021 où 1423 buts avaient été marqués pour 142 matches joués, soit une moyenne de 10.02 buts par match. Il n'y a pas eu de matches renvoyés et les matches forfaits n'ont pas été pris en compte.

Nous n'avons pas compté de matches renvoyés et ce pour la troisième année consécutive, mais nous devons regretter les 19 matches forfaits (14 en 2021), une tendance à la baisse par rapport à 2021, mais avec un nombre de matches disputés supérieurs inférieurs.

Merci à tous les clubs pour la saison écoulée.

Et un grand merci aux communes et clubs respectifs pour la mise à disposition de leurs installations.

LA COUPE GENEVOISE CORPORATIVE

La 7^{ème} édition de la Coupe Genevoise Corporative 2022, a été reconduite sur les mêmes bases des précédentes éditions.

16 équipes qualifiées, les 4 meilleures équipes de chaque ligue, sans tête de série, définies comme suit :

- Pour la ligue A, les deux premiers des deux groupes A1 & A2,
- Pour la ligue B, les deux premiers des deux groupes B1 & B2,
- Pour la ligue C, les deux premiers des deux groupes C1 & C2,
- Les 4 dernières équipes restantes ont été désignées sur inscription,

Pour le bon déroulement de cette 7^{ème} édition, nous avons sollicités, pour la mise à disposition et l'utilisation de leurs terrains synthétiques,

- Le Service des Sports de la Ville de Genève, pour les installations du Bout-du-Monde
- Le Service des Sports de la ville de Lancy ainsi que le Lancy Football Club pour les installations de Lancy-Florimont,
- Le Services des Sports de la ville de Vernier et le FC Vernier pour les installations du stade municipal de Vernier,
- Le Centre Sportif de Sous-Moulin, pour les installations du stade des Trois-Chênes,
- Le Service des Sports de la ville de Versoix pour les installations de La Bécassière,
- Le FC Saint-Paul pour les installations de La Californie, Vésenaz

Comme pour le championnat à 7, le comité et moi-même, tenions à remercier l'ensemble des équipes et également les communes et les clubs résidents contactés, que nous avons sollicités, pour la mise à disposition et l'utilisation de leurs terrains synthétiques, nous garantissant et nous permettant la bonne tenue de l'ensemble des matches.

Elle a débuté le lundi 12 septembre 2022 et c'est terminé le mercredi 16 novembre 2022, date de la finale, qui a eu lieu sur les installations de Lancy-Florimont.

Elle a opposé le FC PROCTER & GAMBLE au FC LGE.

Le **FC LGE** s'est imposé sur le score de 2 à 1

Félicitations au **FC LGE** pour cette belle victoire lors de la 7^{ème} édition de la coupe Genevoise Corporative.

L'ensemble du comité et moi-même tenions à remercier, vous, clubs, dirigeants, joueurs, supporters, amis, instances sportives et footballistiques pour le très bel accueil réservé, une fois de plus, lors de cette 7^{ème} édition et un grand merci également à nos partenaires et sponsors pour leurs *soutiens dans cette compétition*.

Encore une fois, Merci à toutes et tous.



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 9 sur 19

LA SUPERCOUPE GENEVOISE CORPORATIVE

Après deux années sans rencontres, la Supercoupe a repris ses droits en 2022.

L'édition 2022 a vu s'opposer le champion 2018 de ligue A, le FC POLICE I et le finaliste de la Coupe Corporative 2018, au FC Aéroport, finaliste malheureux de la Coupe Genevoise Corporative 2018, face à cette même équipe du FC HUG I. Elle aura vu le **FC AEROPORT** s'imposer sur le score de 3 à 2.

Toutes nos félicitations au **FC AEROPORT** vainqueur de l'édition 2022.

L'édition 2023 opposera le FC BARREAU DE GENEVE, champion 2022 de ligue A au FC LGE vainqueur de la Coupe Genevoise Corporative 2022.

La date de la rencontre n'étant pas encore été définie, celle-ci vous sera indiquée par @mail et sera également disponible sur notre site internet www.agfc.ch ainsi que le lieu et l'heure.

CHALLENGE AGFC

Après deux années sans rencontres, le Challenge AGFC a repris ses droits en 2022.

L'édition 2022 a vu s'opposer le FC POLICE I à la SÉLECTION GENEVOISE CORPORATIVE. Elle aura vu le **FC POLICE I** s'imposer sur le score de 4 à 1.

Toutes nos félicitations au **FC POLICE I**.

B) LES FINANCES

Pour la saison 2022, nous clôturons avec des impayés au 31 décembre 2022 de **CHF 40'065.00**.

Le montant des impayés est principalement dû à la facturation du championnat à 7, qui s'est terminé le 25 novembre 2022. Ceux-ci sont en passe d'être réglés, au 28 février 2023, le montant des impayés 2022 était de **CHF 18'815.00**

Je remercie Mme Sibilla Gili, responsable des finances, pour le travail de **contrôle** et celui plus fastueux, de **relances**. Elle a été assistée de notre secrétariat et appuyée, si besoins, par notre service comptabilité et notre service contentieux.

C) LA SELECTION

L'exercice 2022 aura permis à la Sélection Genevoise de participer à divers rencontres et tournois, mais également de nouer des relations sportives et extra sportives devant permettre à l'Association et à l'équipe un développement enrichissant tant footballistiquement qu'humainement.

Je laisserais nos sélectionneurs vous en parler dans leur rapport.

Souhaitons que 2023 permette à notre Sélection Genevoise de continuer son développement et de programmer de belles et enrichissantes rencontres.

Les divers matches et tournois étant amenés à se compléter, s'étoffer au gré des propositions, le programme n'est pas totalement connu à ce jour. Je vous invite donc à consulter régulièrement notre site www.agfc.ch ou vous pourrez vous tenir informé des différentes rencontres et autres manifestations auxquelles notre équipe participera.





Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 10 sur 19

Pour le côté sportif, nous vous rappelons que tout joueur peut être sélectionné, ceci indépendamment de la catégorie de jeu dans laquelle il évolue.

Un grand merci à eux.

D) LES TERRAINS

Notre cheval de bataille et ce depuis de très nombreuses années.

Nous avons rencontré fin 2021 les représentants des communes genevoises afin d'expliquer le Football Corporatif, ses enjeux et les difficultés rencontrées pour l'obtention de créneaux horaires, ainsi qu'en mars 2022, l'ensemble des magistrats, afin de présenter l'Association Genevoise de Football Corporatif et l'importance du sport dans les entreprises, dont fait partie le football.

Lors de ces réunions, nous avons été soutenus par la ville de Genève, ainsi que les communes nous mettant régulièrement leurs installations à dispositions. Malgré ce soutien, nous constatons que de nombreuses communes ne jouent pas le jeu, ceci malgré les échanges et les courriers, que nous effectuons régulièrement, en début et en cours de saison.

J'en veux pour exemple, le nombre conséquent de communes nous répondant par la négative, principalement pour des raisons logistiques, mais il faut quand même relever que le club de Suisse **avec le plus grand nombre de joueurs** arrive, lui, à nous mettre des terrains à dispositions.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que remarquer les difficultés que nous rencontrons, que vous rencontrez pour l'obtention de terrains, tant pour le championnat à 11 que pour le championnat à 7.

Pour le championnat à 11, édition 2022, nous avons eu 8 équipes avec un terrain et 26 équipes sans terrains (dont 7 équipes prioritaires), pour un nombre de 34 équipes ayant participé au championnat.

Pour 2023, la tendance est identique, nous avons 6 équipes avec un terrain et 34 équipes sans terrains (dont 8 équipes prioritaires), pour un nombre de 40 équipes participant au championnat.

Pour le championnat à 7, édition 2022, nous avons eu 8 équipes avec un terrain et 34 équipes sans terrains (dont 3 équipes prioritaires), pour un nombre de 42 équipes ayant participé au championnat.

Vous pouvez à l'écoute de ces chiffres, entendre toutes les difficultés rencontrées, et ceci malgré les excellentes relations que le comité a avec les clubs et les communes pour l'obtention de temps de jeu.

Pour 2023, nous devons malheureusement déplorer la perte de 7 créneaux horaires pour le championnat à 11.

(4 disponibilités à Vessy, 2 au stade des Cherpines à PLO et 1 aux Evaux), avec le risque de péjorer la bonne tenue du championnat 2023, ce qui, vous le comprendrez, nous met à mal lors de vos demandes de déplacement des matches.

J'invite les équipes n'ayant pas encore de terrains, de continuer à chercher de nouvelles solutions dans le proche canton de Vaud ou en France voisine, mais également d'en parler à vos directions pour qu'elle fasse pression auprès des communes genevoises ou siège votre société, afin de pouvoir pratiquer ce sport pour lequel vous avez inscrit une ou plusieurs équipes.

Pour en finir avec les terrains, il est important, que dis-je, **primordial**, de maintenir et de continuer de renforcer les bonnes relations que nous avons tissées tout au long de ces années.





Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 11 sur 19

Et nous tenions à remercier tout particulièrement

- Le Service des Sports de la Ville de Genève,
- Les autorités de la ville de Lancy et le Lancy Football Club,
- Les autorités de la ville de Vernier et le FC Vernier,
- Les autorités de la ville de Plan-les-Ouates, le Centre sportif des Cherpines et le FC Plan-les-Ouates,
- Les autorités des trois communes ; Thônex, Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et le Centre Sportif de Sous-Moulin,
- Ainsi que les clubs mettant à disposition les terrains avec lesquels ils ont trouvés un accord pour le-s championnat-s, que ce soit pour l'ensemble des 10 matches ou les 5 matches joués « à la maison ».

Un grand merci à vous tous, représentant des Communes et des clubs... MERCI !!!

E) LES TRAVAUX DU COMITE

Je tenais également à relever l'engagement de notre comité et de nos mandataires externes qui, outre les 46 semaines régulières, s'investit dans des représentations diverses, ainsi que dans des tournois de football et veille au maintien de nos bonnes relations extérieures autant en semaine, en journée ou le soir, à la demande d'une installation sportive, d'un club ou d'un arbitre, que durant les week-ends.

*Je souhaite vous associer aux remerciements qu'ils sont en droit de mériter en **LES APPLAUDISSEMENTS**.*

Je vous rappelle, comme chaque année, que les membres du comité ou moi même, restons à votre disposition pour vous rencontrer lors de vos assemblées, lors d'une séance de comité ou à d'autres moments afin de vous amener les réponses aux questions que vous pourriez vous poser, mais également d'échanger avec vous sur le-s championnat-s, la coupe corporative et ainsi, être au plus près de vos attentes, de vos demandes.
Je ne peux que vous inviter à prendre contact, à nous appeler.

INTERNET

Pas de fait marquant depuis notre dernière Assemblée Générale, mais je tenais tout de même à souligner le travail important et conséquent que cela représente tout au long des compétitions, pour la mise à jour et la gestion du site.

RÉSEAUX ET MÉDIAS SOCIAUX

Pour 2022, je n'ai pas spécialement d'informations à vous transmettre, si ce n'est de continuer à nous suivre sur les différents médias sociaux, ou nous mettons régulièrement des résumés des matches ainsi que des photos et quelques informations concernant notre Association.

Pour 2023, des contacts ont été pris avec Proxifoot.ch, une première rencontre a eu lieu fin janvier 2023, nous sommes ravis du partenariat qui se dessine pour les années à venir.

À la suite de cette rencontre, un premier article est paru « Le football Corporatif à la croisée des chemins » [Le football corporatif à la croisée des chemins \(proxifoot.ch\)](#), le foot corporatif de hier, d'aujourd'hui et de demain.

Je passe la parole à M. André Dumartheray pour le point concernant les **Licences**



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 12 sur 19

LICENCES

Monsieur André Dumartheray, responsable des Licences donne toutes les informations concernant celles-ci, notamment par rapport aux courriers envoyés par l'AGFC, et aux demandes de licences.

Il explique que les licences devant être annulées pour la saison en cours, doivent être faites via le compte du club directement depuis le site www.agfc.ch, avant le début du championnat (date du premier jour de la compétition).

Il rappelle aux clubs qu'ils ont la possibilité d'annuler eux-mêmes les licences des joueurs ne faisant plus partie de l'équipe, ils pourront le faire jusqu'à 23h 59m 59s du dimanche précédent le début du championnat.

Toutes les licences actives après cette date seront facturées pour l'ensemble de la saison en cours « **Toute demande d'annulation de licences après le début du championnat sera refusée et facturée aux clubs** ».

Pour la création de la licence, Il faut compter 7 jours ouvrables, dès l'ensemble des documents reçus (art. 13 du règlement de jeu).

Toute licence supplémentaire peut être demandée tout au long de la saison. Les demandes de nouvelles licences sont à faire par le biais du site internet avec le login attribué.

Monsieur André Dumartheray rappelle qu'une photocopie de pièce d'identité doit être jointe à toute demande de licence. Il rappelle également que toute copie de photos sur des documents d'identité officiels ne sont pas acceptées.

Rappel : pour le championnat 2023, la somme de **CHF 35.00** sera facturée pour tout joueur signant la carte de match et ce même si une/des demande(s) de licences est/sont en cours, voir délai (art. 13 du règlement de jeu)

Il est rappelé que tout club changeant de raison sociale ou redevenant membre de notre Association, après avoir démissionné ou avoir été exclu, doit annuler les anciennes licences, via le site Internet, directement sur votre compte et devra en demander de nouvelles.

Monsieur André Dumartheray informe, qu'à ce jour, les responsables ont bien joué le jeu et ont bien compris ce qui leur était demandé et les remercie. La marche à suivre concernant les licences est disponible sur Internet.

Il rappelle que les cartes de match doivent être téléchargées sur votre profil du site Internet www.agfc.ch, qu'elles doivent être imprimées en couleur, pour permettre aux arbitres et aux responsables des compétitions une bonne lecture et contrôle des feuilles de matchs. **Cette dernière est obligatoire depuis la saison 2020. Les clubs ne respectant pas cette directive se verront amendés de CHF 50.00** (art. 14 du règlement de jeu)

G) DIVERS

Avant de clore mon rapport, je tenais à vous faire part de quelques informations pour la saison 2023, principalement pour l'attribution des places pour le championnat 2023.

Comme je l'ai évoqué précédemment dans mon rapport, la difficulté d'obtenir des plages horaires est un frein à la participation aux compétitions, c'est pourquoi il est important que les équipes recherchent des disponibilités de jeu.

Nous vous avons informé à fin janvier 2023, par courrier électronique, qu'il restait des places disponibles pour le championnat à 11 de ce printemps, mais avec un nombre maximum de 36 équipes. Ce dernier a été défini par suite des réponses reçues des communes et clubs résidents du canton et des plages horaires attribués pour notre championnat.

Grace aux très bons rapports que nous entretenons avec certaines communes genevoises, nous avons pu trouver, en dernière minute, trois nouveaux créneaux horaires, ce qui nous a permis de répondre positivement à l'ensemble des équipes ayant retournés leurs inscriptions. Pour 2023, 40 équipes seront engagées dans le championnat à 11.



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 13 sur 19

Lors de l'Assemblée Générale 2021, nous vous avons annoncé et présenté M. Jean-René Longchamp, responsable du FC Aéroport, mais également « Responsable communication et sponsoring » auprès de Genève Aéroport, pour le poste de Président du comité d'organisation, ceci afin de mettre sur les bons rails, les préparatifs pour notre / votre **100^{ème}** anniversaire de cette belle Association créée en **1925**, lors de la saison **2025**.

Malheureusement, M. Jean-René Longchamp nous a écrit courant janvier 2023 pour, je cite :
« je dois vous annoncer une mauvaise nouvelle, en effet après une longue réflexion je dois me résoudre pour des questions professionnelles à renoncer à la charge de « Président du comité d'organisation » des 100 ans de l'AGFC »

Nous tenons à remercier M. Jean-René Longchamp pour son soutien pendant cette mise en route ainsi que le temps déjà consacré et sa disponibilité future, mais pas en tant que Président – Jean-René, MERCI.

Des nouvelles démarches ont été entreprises, divers profils étudiés et nous sommes en contact avancé avec M. Nicolas Charbonnier, ancien arbitre ACGF. Son profil, ses compétences et son expérience dans la communication en fait un candidat avec un fort potentiel et nous nous réjouissons de cette future collaboration.

Je remercie tous les représentant des clubs présent ce soir à l'Assemblée Générale 2022, les différentes instances politique de notre canton, nos invités, nos partenaires et sponsors, sans oublier les différents médias, annonceurs, pour leur soutien tout au long de la saison 2023 et suivantes.

5) RAPPORT FINANCIER

Madame Sibilla Gili donne lecture de son rapport pour l'année 2022

Me voici arrivée à la fin de mon quatrième exercice. Je vais vous lire le rapport pour l'année 2022 qui en résulte.

Pour la saison 2022, nous clôturons avec des impayés au 31 décembre 2022 de **CHF 40'065.00**.
Le montant des impayés est principalement dû à la facturation du championnat à 7, qui s'est terminé le 25 novembre 2022. Ceux-ci sont en passe d'être réglés, au 28 février 2023, le montant des impayés 2022 était de **CHF 18'815.00**

Ce montant est composé comme suit :

- Pour le championnat à 11/2022 CHF 2'260.00
- Pour le championnat à 7/2022 CHF 16'555.00

Les Actifs de l'Association s'élèvent à un total de **CHF 105'690.60** (CHF 72'512.50 en 2021).

Quant au Passif, il est composé de diverses créances de prestataires dont le paiement s'effectuera sur l'année 2023 et de quelques provisions, qui ont pour objectif de permettre à l'association de faire face à toutes dépenses non budgétées sans péjorer le résultat du prochain exercice.

Les exercices précédents reportés, ainsi que le fonds de garantie constitué par les cautions des clubs et le résultat de l'exercice 2022 viennent compléter le Passif.

En ce qui concerne le compte de résultat de l'exercice 2022, les produits sont composés des postes usuels, soit principalement des cotisations du championnat et autres compétitions ainsi que des revenus de sponsoring pour un total de **CHF 204'587.00** (CHF 72'371.00 en 2021)

Les Charges sont composées des frais liés à l'organisation du championnat, pour un montant total de **CHF 71'070.90** (CHF 28'941.00 en 2021), ainsi que des frais administratifs pour **CHF 48'072.15** (CHF 11'094.95 en 2021) et des frais de fonctionnement de **CHF 79'307.30** (CHF 44'232.00 en 2021).



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 14 sur 19

Pour mémoire, les frais administratifs sont composés des loyers, des fournitures diverses, des frais de déplacement, des frais liés à l'organisation de l'Assemblée Générale et des frais de représentation et de publicité, tandis que les frais de fonctionnement sont constitués des frais de téléphone, de secrétariat, de la comptabilité, du support juridique et des jetons de présence des membres du comité.

Nous vous rappelons également que le rôle des vérificateurs de comptes est important pour la bonne marche de notre Association et que la présence des clubs désignés est obligatoire. Ils sont convoqués par courrier recommandé avec d'indication de la date, de l'heure et du lieu pour le contrôle des comptes. Sur place sera présent, au minimum, un membre du comité afin de répondre aux éventuelles questions. Sans raison valable, l'absence d'un club convoqué sera amendée de **CHF 250.00**.

Différentes questions et demandes d'éclaircissement ont été posées, celles-ci ont été traitées et les réponses données sur le moment. Il a été rappelé aux membres que les comptes pouvaient être consultés à tous moment, en prenant rdv, que notre fiduciaires et responsables des finances se tenaient à dispositions.

Nous tous qui gravitons autour de l'Association donnons beaucoup de notre temps pour que l'Association perdure dans les meilleures conditions. Faisons cela ensemble pour que cela reste un plaisir pour tous.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite à toutes et tous une excellente année sportive 2023.

6) RAPPORT DES VERIFICATEURS DE COMPTES

Le délégué du FC CERN, donne lecture du rapport des vérificateurs de comptes. Le FC CHAMP-DOLLON était présent lors de la vérification des comptes.

Il informe l'assemblée de l'excellente tenue des comptes et propose à l'assemblée d'en donner décharge au trésorier.

Le comité remercie chaleureusement les délégués du FC CERN et du FC CHAMP-DOLLON pour leurs travail de vérificateur.

7) RAPPORT DU TRIBUNAL SPORTIF

M. Pierre Charvet, Président du Tribunal sportif, donne lecture de son rapport.

Celui-ci est annexé au présent PV.

8) RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

M. Ahmed Darwish, Sélectionneur Cantonal nous fera lecture de son rapport. Il excuse M. Sergio Nascimento, Sélectionneur Cantonal Adjoint, absent pour raison professionnelle.

Celui-ci est annexé au présent PV.





Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 15 sur 19

9) ADOPTION DES RAPPORTS

L'ensemble des rapports sont présentés en votation.

Pour : 30

Contre : 0 aucune

Abstentions : 9

Les rapports sont acceptés avec **30** voix pour, 0 voix contre et 9 abstentions

10) ADMISSIONS – DEMISSIONS – EXCLUSIONS

Le Comité propose à l'assemblée

Les admissions suivantes :

Pour 2023

- FC Ferrari Expéditions
- FC Firmenich
- FC IKEA
- FC MRPS
- FC Swissport
- FC Ville de Vernier
- FC Webster University

Ces clubs sont admis en qualité de membre de l'association.

La démission des clubs :

- FC Acepta
- FC Sanofi

Les clubs suivants ont changé de nom ou de raison sociale :

- Pas de demande reçue _____ qui devient le _____

Les clubs suivants sont exclus pour non-paiement :

- FC Gunvor
- FC Miloo
- FC Vedia

RAPPEL :

Les clubs exclus pourront redevenir membre de notre association qu'en réglant leurs impayés et bien sûr en redemandant leur admission au sein de notre association.

Comme je vous l'avais annoncé en début de séance, l'ordre du jour ayant été modifié, à la suite d'une proposition du comité mais également de clubs, nous allons passer au point 11 « Proposition des clubs » (anciennement point 13) et point 12 « Proposition du comité » (anciennement point 12), ces deux points ne pouvant être dissociés, car il concerne le point 13 du nouvel Ordre du jour ; **Élection du Président et des membres du comité** (anciennement point 11)





Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 16 sur 19

11) PROPOSITIONS DES CLUBS (anciennement 13)

Nous avons reçu en date du 9 février 2023 – 15h13, une proposition de M. Uzal Kazim (FC GAG) pour l'élection d'un nouveau comité, je vous l'its, en partie, l'@mail reçu

Cher Massimo, Cher Roberto, Cher André,

Par la présente nous vous faisons part d'une proposition pour l'Assemblée Générale ordinaire des délégués du 2 mars 2023. Nous souhaitons proposer à l'Assemblée l'élection d'un nouveau Comité à la tête de l'AGFC.

Le Comité que nous proposons est constitué des personnes suivantes :

UYSAL Kazim; OLIVEIRA Marco; RAHIMI Islam; NEUHAUSLER Stéphane

Cette proposition est soutenue par le FC CSPM et le FC SIG

Enfin, nous demandons un temps de parole de 5 minutes avant la votation afin de nous exprimer devant les délégués.

Nous vous adressons, Cher Massimo, Cher Roberto, Cher André, nos meilleures salutations.

La parole est donc donnée à M. UYSAL Kazim comme demandé.

La parole n'étant plus demandée et les échanges terminés, le président soumet au vote de l'assemblée des délégués, à bulletins secret, comme demandé par divers représentants de clubs, l'élection du comité de l'Association Genevoise de Football Corporatif. les deux candidatures

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

18 bulletins en faveur du comité en place représenté par son Président M. GILI Massimo

18 bulletins en faveur du nouveau comité représenté par son M. UYSAL Kazim

3 bulletins « Abstentions »

Le Président et les membres du comité en place sont **élus**, avec **19** voix pour, selon l'article 24 des statuts ci-dessous

Article 24

En règle générale, les décisions sont prises à l'appel nominal et la majorité des votants décide. En cas d'égalité, la voix du Président détermine le résultat. Sur la demande d'un club, le vote a lieu à bulletin secret

Le Président remercie les représentants des clubs de la confiance témoignée. MERCI !





Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 17 sur 19

12) PROPOSITIONS DU COMITE (anciennement 12)

À la suite de la votation et de la confiance accordée au comité de l'AGFC nous vous avons fait part lors de l'envoi de la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire 2022 *que* vous alliez recevoir des documents, notamment des propositions du comité. Cela a été chose faite par l'envoi de notre administration de modification des articles des statuts.

Une première proposition est, à titre **exceptionnel et en vue du 100^{ème} anniversaire de l'Association Genevoise de Football Corporatif**, de donner mandat à votre comité réélus, de 3 ans, soit pour les années 2023 – en cours, 2024 et 2025 – année du 100^{ème} anniversaire.

Cette proposition fait suite à des échanges et des discussions faites avec des représentants de clubs, lors de la dernière Assemblée Générale du 10 novembre dernier, où il a été tenu compte des remarques faites pour vous présenter nos propositions.

MODIFICATIONS DES STATUTS :

Proposition de modification des statuts :

COMITE

Article 14 (Actuel – ancien texte)

Le Comité est composé de membres élus pour une année et rééligibles, soit :
Un Président, un Vice-Président, un **Trésorier** et des membres adjoints.

Article 14 (Proposition – nouveau texte)

Le Comité est composé de membres élus pour une année et rééligibles, soit :
Un Président, un Vice-Président, un **responsable Administration** et des membres adjoints (sous mandat).

À titre exceptionnel et en vue du 100^{ème} anniversaire de l'Association Genevoise de Football Corporatif, d'élire le Comité pour un mandat de 3 ans, soit pour les années 2023 – en cours, 2024 et 2025 – année du 100^{ème} anniversaire.

Nous allons passer au vote pour l'article 14. Qui est

Pour : 5

Contre : 25

Abstentions : 9

L'article 14, Comité – Élection du comité pour 3 ans est **refusé** avec 5 voix pour, **25** voix contre et 9 abstention.

Nous vous sommes reconnaissant de la confiance que vous nous témoigniez. MERCI !





Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 18 sur 19

13) ELECTIONS (anciennement 11)

Le mandat annuel de votre comité a pris fin, à la fin de cet exercice. Il a été procédé au point 11 « Propositions des Clubs », l'élection du comité.,

Sont élus pour la saison 2023 :

Le comité

Présidence	M. Massimo Gili
Vice-présidence / Compétitions	M. Roberto Zezza
Administration	M. André Dumartheray

Membres externes (sous mandat – sans votations)

Finances / Internet	Mme Sibilla Gili	
Comptabilité	Mme Sophie Caboussat	
Affaires Juridiques / Contentieux	M. Mirolub Voutov	
Délégué aux arbitres	Vacant - À pourvoir	
WCF	M. André Dumartheray	
Marketing	Vacant - À pourvoir	
Réseaux & Médias Sociaux / Photographe	Vacant - À pourvoir	
Logistique	Vacant - À pourvoir	
Sélection Genevoise –	Sélectionneur Cantonal	M. Ahmed Darwish
	Sélectionneur Cantonal Adjoint	M. Sergio Nascimento

Pour le tribunal sportif nous vous proposons d'élire et de réélire les membres suivants :

Président :	M. Pierre Charvet
Et en tant que Membres :	M. Gabriel Mascia, M. Roger Waeger,

Comme nous vous l'avons expliqué lors d'une précédente Assemblée Générale, la désignation des vérificateurs des comptes s'effectue depuis de nombreuses années en vertu d'une pratique acceptée de tous et qui consiste à respecter l'ordre alphabétique des noms des clubs.

A la vérification des comptes pour l'année 2023 les clubs suivants sont retenus, soit : le FC COLLEGE DU LEMAN et le FC CHAMP-DOLLON et le FC CSPM en tant que suppléant

RAPPEL : LA PRESENCE DES CONTROLEURS EST OBLIGATOIRE.





Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 19 sur 19

14) PROPOSITIONS DU COMITE (anciennement 12)

Comme je l'ai dit plus haut, nous vous avons fait part lors de l'envoi de la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire 2022, que vous alliez recevoir des propositions du comité concernant des modifications des articles des statuts.

À la suite des discussions, des échanges entendus lors du point 11) Proposition des clubs et des doléances sur les coûts, les charges financières des clubs, **le comité** a pris la décision de ne pas proposer la modification des statuts article 26 – Finance pour la saison 2023. Ce point sera réévalué en fin de saison 2023.

14) DIVERS

Avant de conclure notre Assemblée Générale 2022 et de passer aux rafraîchissements, le Président remercie les délégués pour le temps et l'écoute qu'ils ont accordé au Comité et leur souhaite une très bonne saison 2023.

Rappel, l'apéritif officielle se déroulera au restaurant « Swiss Chalet ». Vous le trouverez à l'étage des arrivées, dans la zone publique en direction de la gare CFF

La séance est levée à 21 h 40

Massimo Gili
Président AGFC

